
BAPE-3.6

Référence:

3. La qualité de l'air

Demande ou Question:

- 3.6 Le promoteur peut-il garantir que son projet ne produira pas d'odeurs perceptibles dans l'environnement ?

Réponse:

Non, Énergie Cacouna ne peut le garantir. Le procédé de re-gazéification du GNL ne produit pas d'odeurs. De plus, Énergie Cacouna s'engage à exploiter des installations propres. En conséquence, Énergie Cacouna ne prévoit pas que des odeurs soient associées à l'exploitation du terminal.